



DISPOSITIF ANTIREFOULEMENT NORME CSA/B64.10

Par : Direction du soutien à la prestation de services
Éric Gagnier, conseiller technique

Date : 19 mars 2007

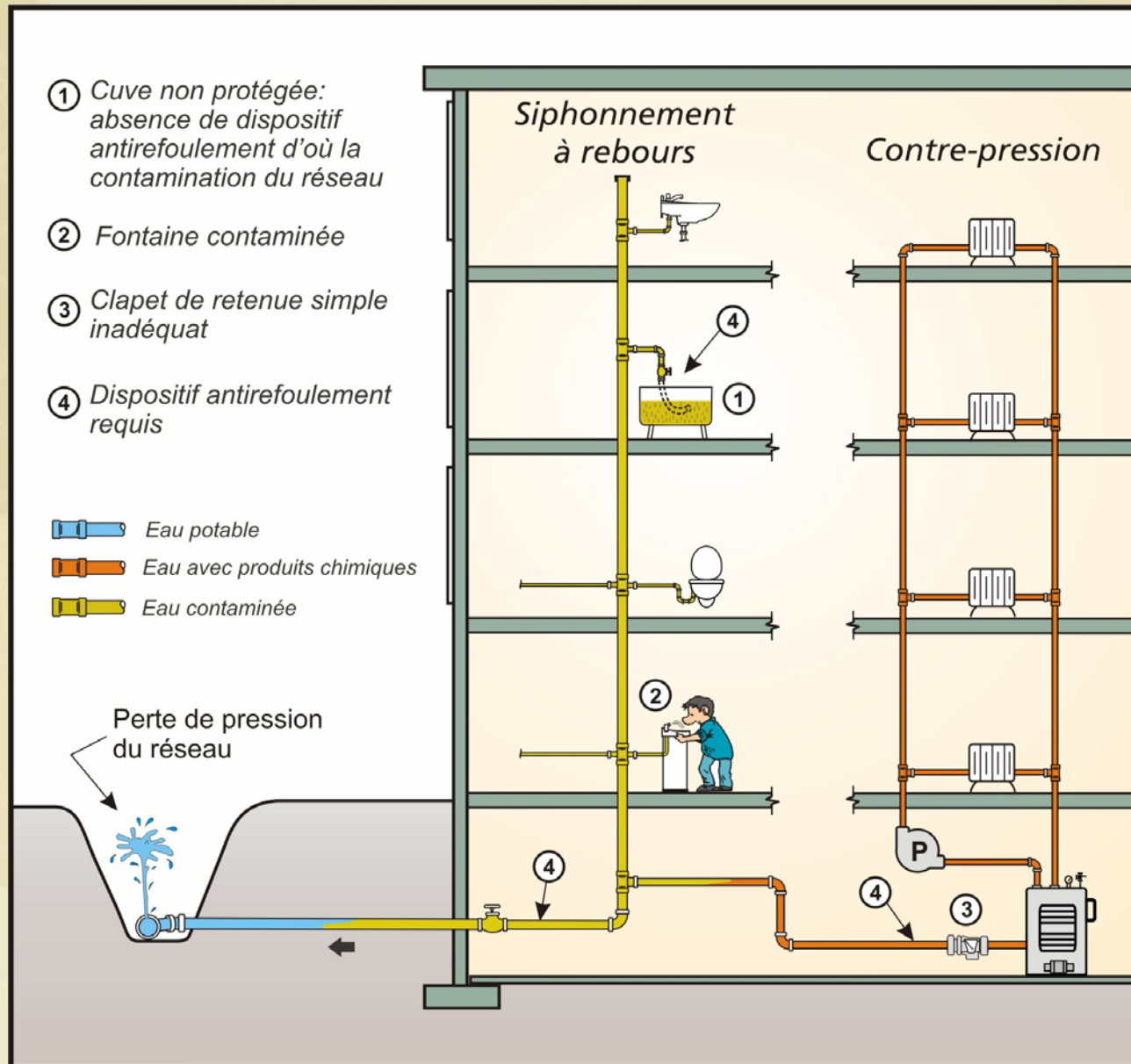
Régie
du bâtiment

Québec 

American Water Works Association

- **Chapitres canadiens :**
 - WC AWWA (Ouest Canadien)
 - BC AWWA (Colombie-Britannique)
 - Ontario AWWA
 - Atlantic AWWA
 - Réseau Environnement (le chapitre Québec de l'AWWA est en développement)

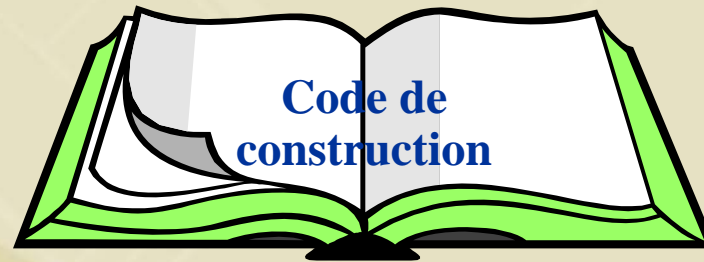
Deux causes possibles de contamination



Code de plomberie du Québec (avant le 4 août 1998)

- Aucune référence à une norme
- Tableau 6.2.A pour le choix des dispositifs
- Clapet alarme autorisé pour le réseau incendie

Différences entre les Codes



CNP 1995

CNP 2005

**Dispositifs
anti
refoulement**

CAN/CSA B64.10
1988

CAN/CSA B64.10
2001

CAN/CSA B64.10
2001

Gicleurs

Clapet de retenue à
alarme NFPA-13

CAN/CSA B64.10
2001

CAN/CSA B64.10
2001


**Canalisations
d'incendie**

Clapet de retenue
détecteur

CAN/CSA B64.10
2001

CAN/CSA B64.10
2001

Régie
du bâtiment

Québec 

Normes de références

- **CSA-B64.10-01 Sélection et installation**
- **CSA-B64.10.1-01 Vérification**
 - Au terme de l'installation ou déplacement
 - Annuellement
 - À l'occasion d'un nettoyage ou réparation

Trois types de risques

- **Risque faible:** Qui pourrait être une nuisance mais sans danger pour la santé.
- **Risque modéré:** Risque faible qui pourrait devenir un risque élevé.
- **Risque élevé:** Qui pourrait être dangereux pour la santé.

Systeme de protection incendie (classes)

Classification des systemes des tuyaux transportant l'eau du branchement d'eau general aux gicleurs :

- Classe 1 - Réseau sans pompes, ni réservoirs.
- Classe 2 - Réseau avec pompe surpression avec les conduites d'eau de la ville.
- Classe 3 - Réseau avec réservoirs d'eau potable surélevés.
- Classe 4 - Réseau avec une alimentation auxiliaire installée dans l'édifice et réservée au service d'incendie.
- Classe 5 - Réseau avec interconnexion à une alimentation en eau auxiliaire.
- Classe 6 - Réseau combiné de protection incendie et d'approvisionnement en eau industrielle alimenté uniquement par les canalisations d'eau publique, avec ou sans réservoir surélevé ou réservoirs d'alimentation de pompes.

Tableau de sélection de la norme CSA/B64.10-01

Tableau 3
Guide pour la sélection d'un dispositif antirefoulement pour les systèmes de gicleurs et de canalisations d'incendie
(voir les articles 4.4 et 4.5.2)

Norme CSA	Dispositif*	Matériaux acceptables pour réseau de distribution d'eau potable		Matériaux inacceptables pour réseau de distribution d'eau potable	
		Système résidentiel à circulation partielle	Système de classe 1	Système de classe 1, 2 ou 3	Avec antigel ou autres additifs ; système de toute classe
B64.6.1	DAr2CI	✓	—	—	—
B64.9	DAr1CRI	✓	✓	—	—
B64.5.1	DAr2CRI	✓	✓	✓	—
B64.4.1	DArPRI	✓	✓	✓	✓

*La lettre «I» indique que ce produit n'est recommandé que pour les réseaux d'incendie.

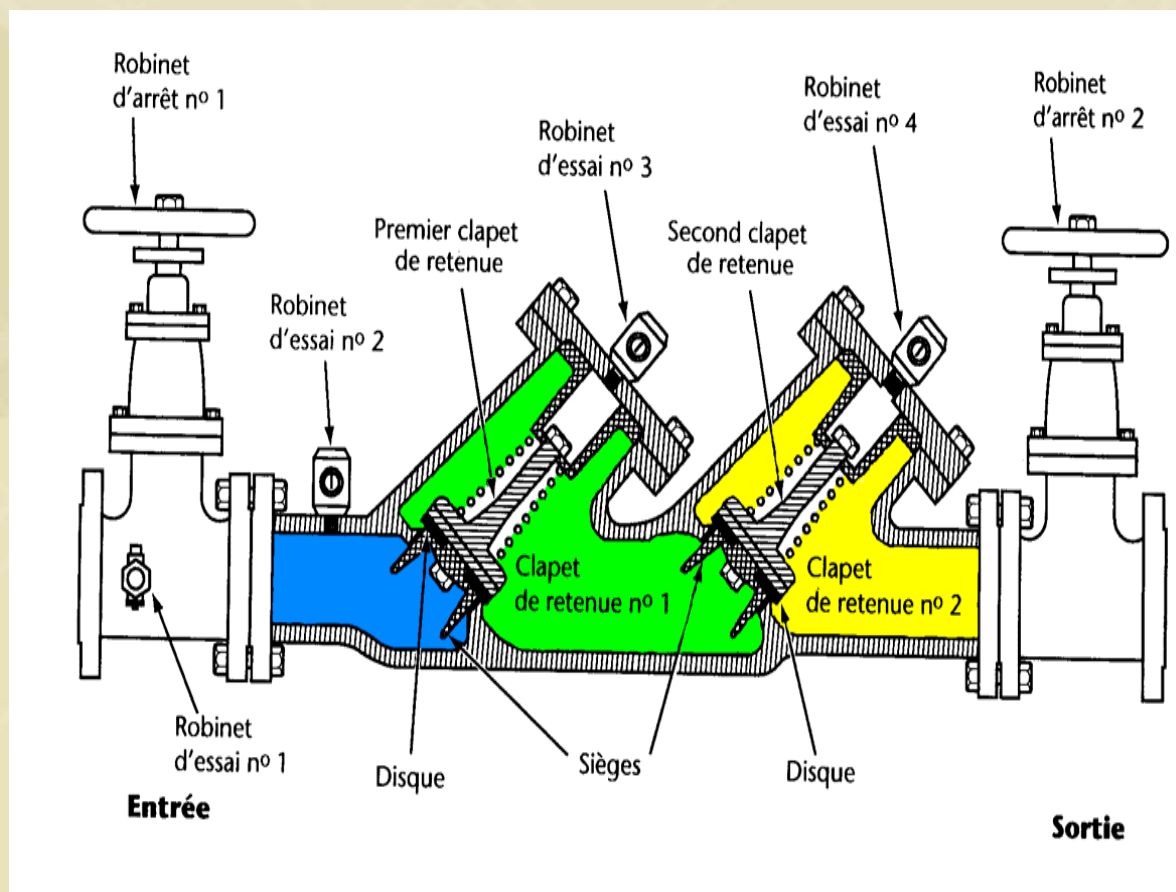
Exemple de DAr2CR



Régie
du bâtiment

Québec 

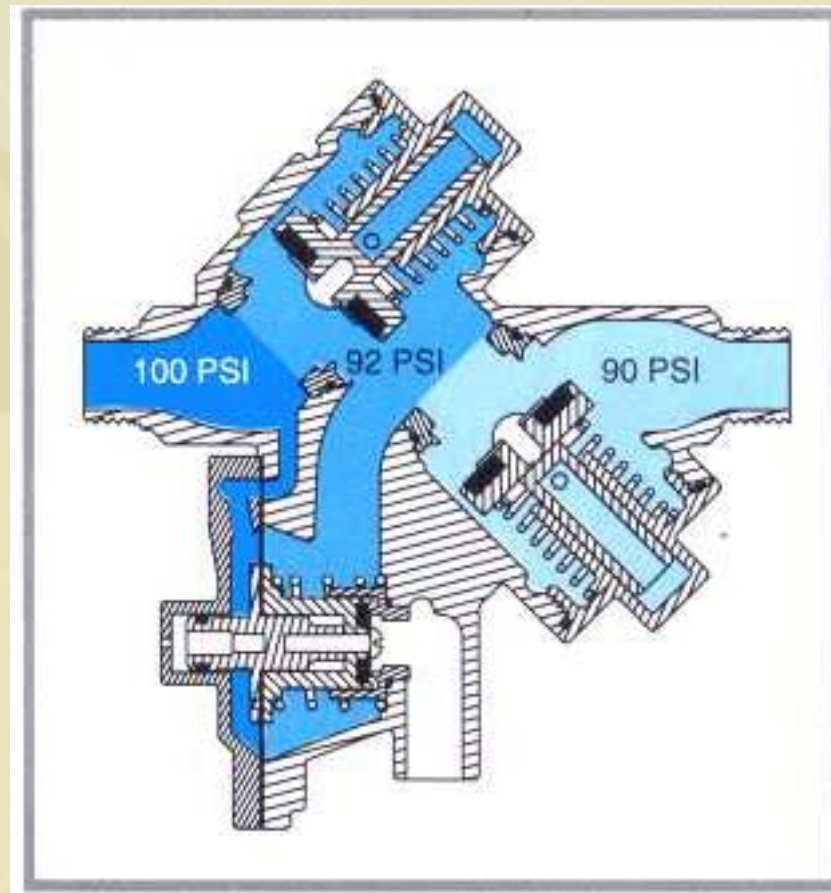
Dispositif à deux clapets de retenue et robinets



Exemple de DArPR

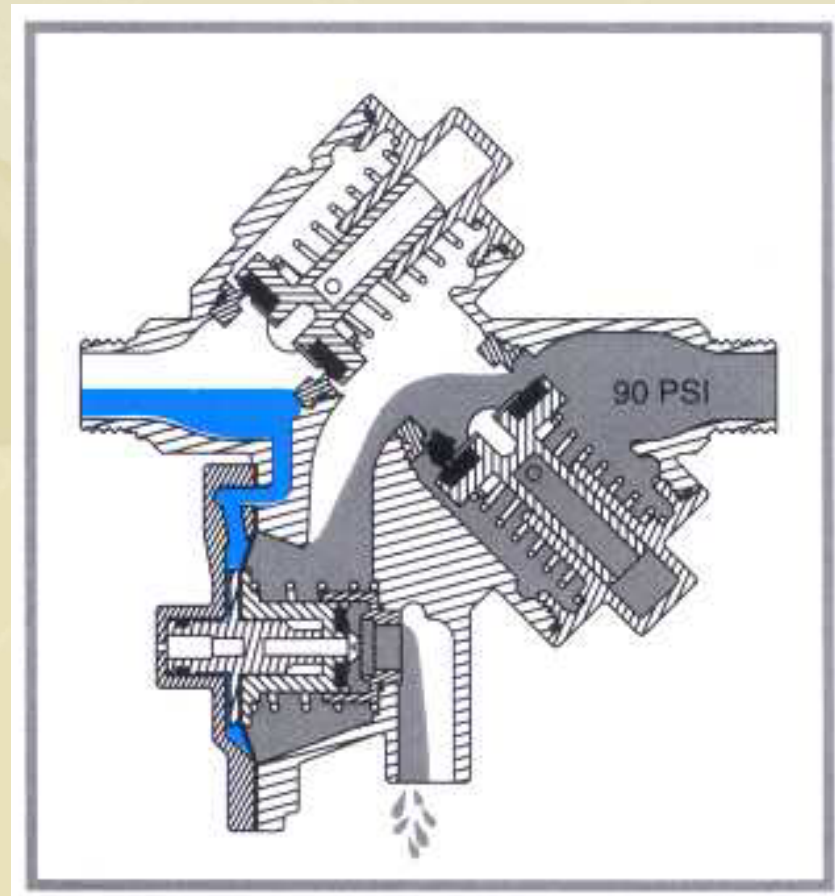


DARPR écoulement normal



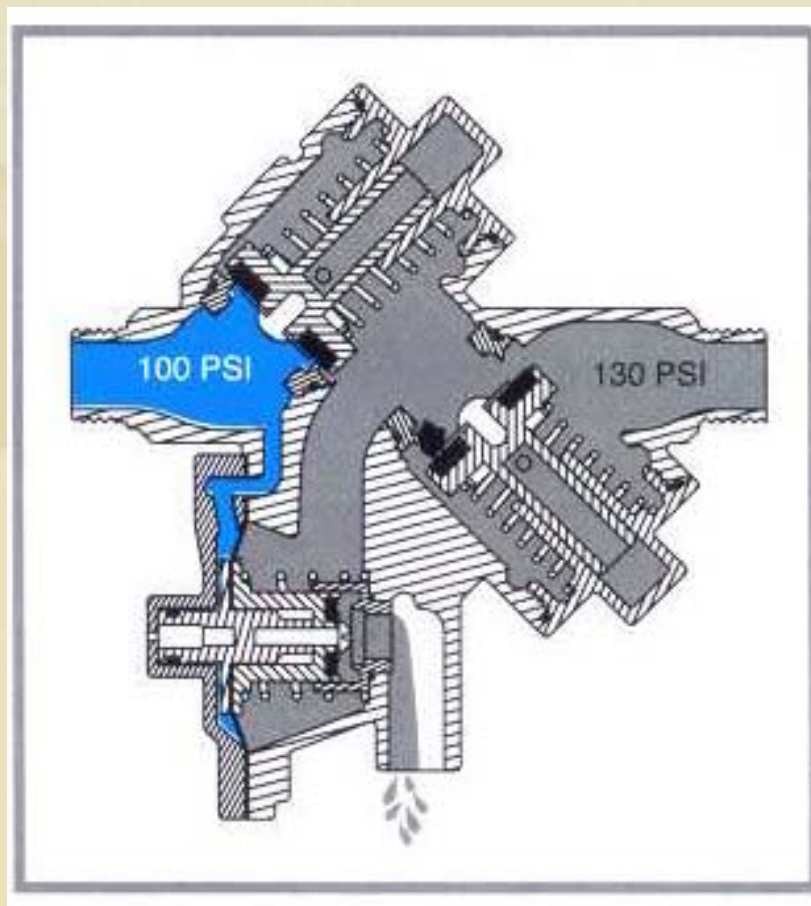
Reproduction autorisée par Wilkins

DARPR siphonnage



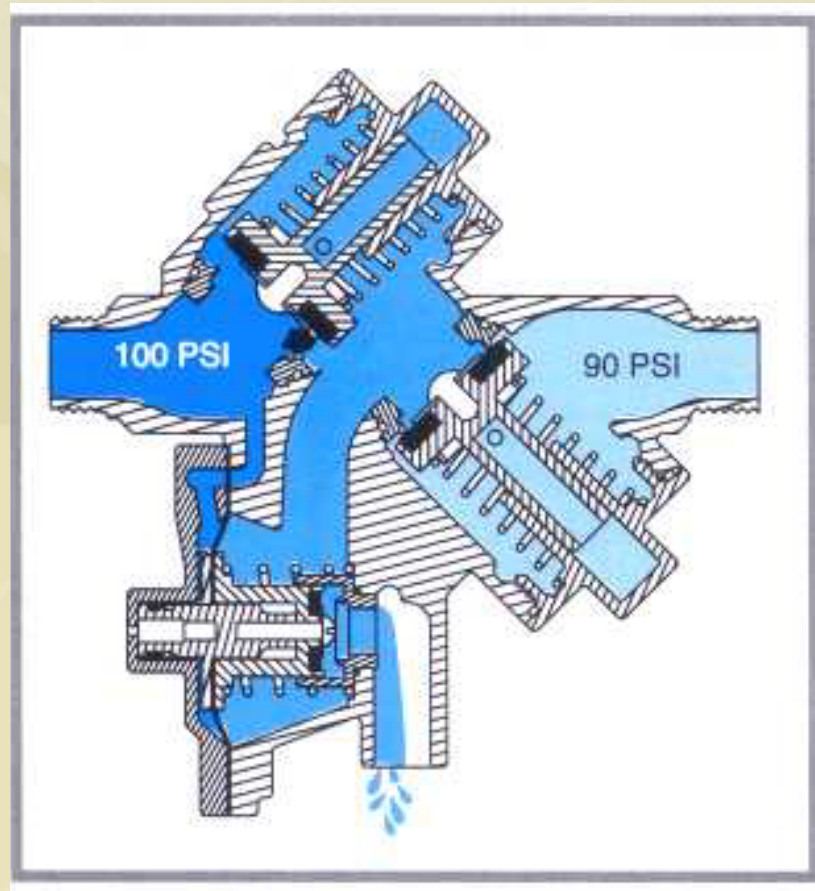
Reproduction autorisée par Wilkins

DARPR contre-pression



Reproduction autorisée par Wilkins

DARPR défaut clapet #1



Reproduction autorisée par Wilkins

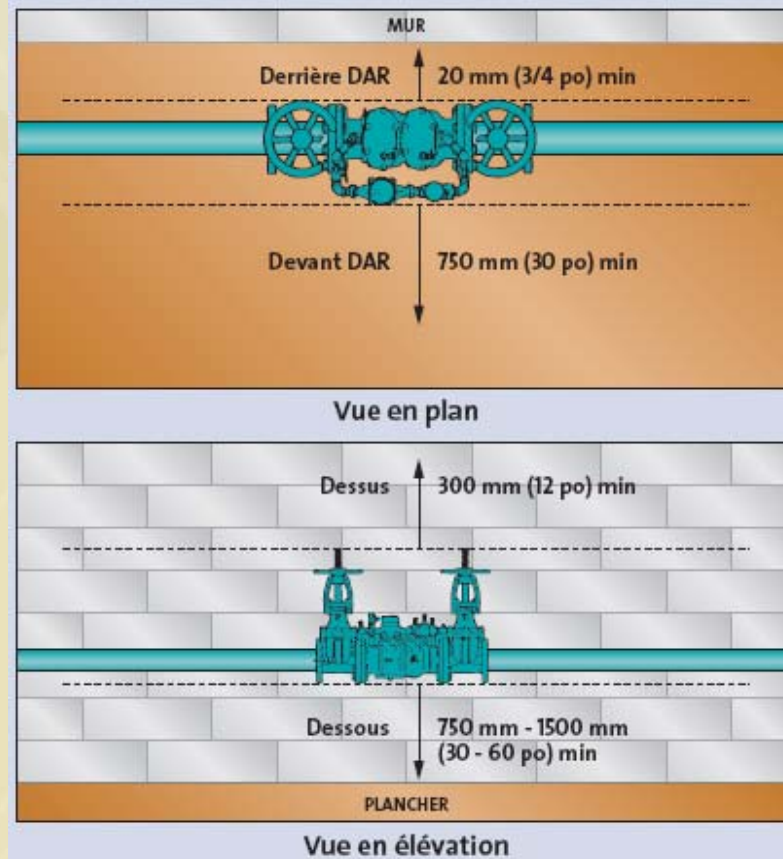
Guide d'évaluation des risques

- Tableau B1- Équipements et établissements par ordre alphabétique
- Version modifiée et simplifiée pour le Québec, publiée dans la revue IMB de septembre 2006 (CMMTQ) et sur le site www.rbq.gouv.qc.ca
 - **La RBQ n'exige pas de protection d'établissement** pour les bâtiments totalement résidentiels de moins de 9 logements ou moins de 3 étages,
 - Aucune juridiction de la RBQ dans les mines et les bâtiments fédéraux

La vérification des dispositifs antirefoulement

- Les dispositifs suivants doivent être vérifiés par un vérificateur agréé:
 - C-VP
 - DArPR
 - DAr2CR

Dégagements minimaux à respecter autour des DAR



La formation sur les positifs antirefoulement

- Certification de vérificateur agréé est donnée par la CMMTQ (40 heures)
- Formation sur sélection et installation des DAr donnée par la CMMTQ (8 heures)
- Consultation et inscription : www.cmmtq.org

Documents de références de la CMMTQ et de la Régie du bâtiment du Québec



Système d'eau potable
**Attention à la
contamination!**

L'eau potable est une ressource naturelle précieuse. Il faut en préserver la qualité.

En tant que propriétaire de bâtiment, vous devez vous assurer que vos installations ne risquent pas de contaminer l'eau potable de votre réseau.

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) vous explique comment prévenir une telle situation.

Québec

Régie
du bâtiment

Québec